

l'équateur. Le thermomètre, mis dans le sang d'un homme dans les places ci-dessus, marquerait à peu près la même chose. Nos corps ont presque la même température dans les deux places ; parceque, pour ainsi dire, et ce n'est pas très absurde, la combustion ou le feu dans les poumons fournit plus de chaleur, elle brûle avec une plus grande intensité dans les régions polaires que près de l'équateur. Nous savons tous qu'un grand feu rechauffera nos chambres, quelques froides qu'elles soient. Nous pouvons donner à nos chambres la même température en hiver que celle de l'été, si nous faisons du feu en conséquence. Un peu plus de chauffage est tout ce qu'il faut pour cela. La nature a fait que quand nos corps sont dans une température froide, nous respirons plus d'air que quand ils ont dans une température chaude. Enfin, elle nous constraint à prendre plus de chauffage, et à augmenter la combustion dans les poumons.

Les Esquimaux boivent de l'huile de baleine, qui est en partie de carbone, et les Lapons boivent beaucoup de graisse. Dans les pays chauds, la nourriture du Lapon tuerait le nègre, et la nourriture des natis des Indes Occidentales ne pourrait pas empêcher les Esquimaux de mourir de froid.

La température du corps humain, et des animaux au sang chaud, est de 98 à 100 degrés de Fahrenheit, et ne change que peu de degrés par la variation de celle de l'atmosphère. Les animaux ont le sang chaud quand ils peuvent conserver une température presqu'égale, en dépit des vicissitudes atmosphériques du chaud au froid et du froid au chaud. Ils ont leur température à eux, indépendantes des changemens atmosphériques.

Le temps arrivera bientôt où il faudra que nos citoyens au nord portent des vêtements plus épais. Il faut qu'ils doublent leurs gilets pour s'empêcher de geler. Il est de fait que les vêtements chauds épargnent de la nourriture en proportion du froid de l'atmosphère. C'est la raison pour laquelle les bêtes-à-cornes qui sont bien établies consomment moins de nourriture, et sont en meilleure condition, que celles qui n'ont pas d'abri.

—:o:—

GARDEZ UN PLUS GRAND NOMBRE D'ANIMAUX.—Nos cultivateurs les plus arrêtés commencent à élever des animaux. Ils commencent à trouver, ou plutôt à réaliser "dans la lumière" comme disent les Quakres, la vérité de la maxime Ecossaise, "Pas d'animaux pas de fumier, pas de fumier pas de blé." Aussi longtemps que nos généreux sols ont donné des récoltes sans limites, le cultivateur n'a fait que comparer le coût de nourrir une paire d'animaux de trois ans au prix pour lequel il les a vendus ; comptant comme rien le fumier qu'ils ont fait, qui seul a empêché son sol de se détériorer. Mais tout ceci est changé maintenant : les animaux de trois ans se vendent maintenant plus de \$50 par tête, et leur

rareté sur la ferme est telle, que le sol se détériore promptement, excepté parmi ces cultivateurs pensant qui ont acheté autant d'animaux maigres qu'ils en ont vendu de gras. Ces hommes ont eu de grosses récoltes de blé-d'Inde, et l'ont tout donné à manger à leurs animaux, réalisant ainsi le coût de la nourriture dans l'étable en les vendant, outre le gain dans cet engras nitrogène extra fait par les bêtes-à-cornes nourries avec du blé-d'Inde.—*Rural American.*

—:o:—

Lecture fait par G. CHAGNON, écr., devant un très grand nombre de citoyens assemblés pour le premier Concours Agricole du Comté de Sault-Sainte-Marie.

Messieurs les Citoyens et Monsieur le Président de la Société d'Agriculture du Comté de Sault-Sainte-Marie.—Je me réjouis de me trouver avec vous à l'ouverture de votre premier concours agricole. Veuillez bien me permettre de me joindre à vous pour vous aider, autant que mes faibles talents pourront me le permettre, dans vos nobles efforts pour l'encouragement et le perfectionnement de l'agriculture, cet art merveilleux aussi ancien que le monde ; qui soutient le commerce et la navigation, les Etats, les Empires ; cet art civilisateur qui a déjà placé notre jeune Canada au rang des nations anciennes, et qui, même, les a déjà primées, comme on peut s'en convaincre aux deux derniers concours Européens qui viennent d'avoir lieu.

L'Agriculture, Messieurs, ne fait son séjour que chez les peuples civilisés, libres—au moyen d'une éducation convenable ; elle veut des connaissances, même profondes, à cause des trésors inépuisables que la terre renferme dans son sein. On y trouve l'or, l'argent, le fer et tous les autres métaux si utiles à l'homme ; le peintre va y puiser ses couleurs ; le médecin, ses remèdes ; le cultivateur intelligent en tire sa subsistance, celle de sa famille, et plus que cela, celle de la grande famille humaine.

L'Agriculture perfectionnée, ne peut exister sans l'éducation, son flambeau ; l'une ne peut marcher sans l'autre : L'agriculture raisonnable nourrit l'homme ; la science et l'éducation soignées, éclairent son âme et son intelligence, en le faisant homme de bien.

Tous les peuples civilisés et libres ont honoré l'agriculture comme source principale du bonheur.

L'Angleterre, la France, L'Allemagne et autres pays ont perfectionné l'agriculture jusqu'au point d'en faire une des plus belles sciences exactes.

Mais comment est on parvenu au haut point de perfectibilité ? comme vous le faites, aujourd'hui, messieurs, par des associations d'hommes honorables et courageux, amis de leur pays et de la prospérité.

Dans chaque pays, le Prince, tous les hommes d'état, et tous les hommes marquants sont devenus membres des Sociétés d'Agriculture comme étant les sociétés les plus honorables et les plus utiles.

En effet, messieurs, sans l'agriculture,

sans l'éducation convenable, la société humaine ne pourrait exister.

Mais messieurs, laissez là les vieux pays, laissez les cependant avec reconnaissance puisqu'ils nous ont tracé la voie, et jetons avec orgueil un coup d'œil rapide sur notre beau Canada. N'avons nous pas de bons et riches cultivateurs ? n'avons nous pas de bonnes lois d'agriculture ? un Bureau et des Associations d'Agriculture, comme les anciens pays ? Agissons comme eux, imitons les.

Mon but principal est de vous faire connaître nos loix d'agriculture, en les analysant succinctement.

Le 10 Novembre, 1852, dans la vue de ne rien laisser à désirer au pays, la Législature Provinciale, passa une loi, pour l'établissement d'un Bureau ou Chambre d'Agriculture pour le Bas-Canada ; le Haut-Canada jouissait déjà d'une telle institution.

Le Gouverneur en Conseil a le droit d'organiser un Bureau, attaché à l'un des des départements publics, dont le chef prend le titre de Ministre de l'Agriculture du Canada ; il est de droit membre de toutes les Chambres d'Agriculture.

Cette chambre choisit un Président et un Vice-Président annuellement parmi ses membres.

Ce Ministre doit faire des enquêtes sur l'état de l'agriculture afin d'en accélérer les moyens d'amélioration, et d'en donner connaissance à la Chambre d'assemblée annuellement.

Toutes les Chambres et Sociétés d'Agriculture, les Conseils Municipaux, les Institutions, les Officiers Publics sont obligés de répondre au Ministre chaque fois qu'il exige des renseignements sur l'état de l'agriculture du pays, sous peine de dix louis d'amende.

Sous ce point de vue agricole, la Législature ne pouvait voter au pays de plus larges moyens.

La Chambre d'Agriculture du Bas-Canada se compose de huit membres, outre les membres d'office qui sont les Présidents des Sociétés d'Agriculture, et les chefs d'autres établissements.

Ces charges sont gratuites ; mais les Membres ont droit à leurs dépenses de voyages.

Les Chambres dirigent les Sociétés d'Agriculture et reçoivent leur rapports.

Elles doivent établir des fermes modèles ou expérimentales, importer des animaux pour le perfectionnement des races, des grains et légumes étrangers, des instruments perfectionnés pour l'agriculture, faire des expositions pour encourager et instruire le peuple.

Chacune de ces Chambres est un corps politique, peut acheter et vendre, etc.

Pour être Membre d'une association d'Agriculture, il suffit de souscrire cinq chelins annuellement.

Dès que le Président et le Secrétaire d'une Société d'Agriculture ont fourni à la Chambre d'Agriculture, un état de sous-